



MITHRA RENÉGOCIE AVEC SUCCÈS LES PAIEMENTS D'EARNOUT

- Réduction de 62% des obligations de paiement restantes envers Uteron Pharma
- Réduction de la durée totale des paiements de douze ans
- Réduction substantielle de la dette totale en IFRS
- Amélioration significative du cash-flow sécurisant le développement d'Estelle® et de Donesta®
- Option pour Mithra de convertir 40 MEUR en actions

Liège, Belgique, 1 Octobre – 13 :00 CEST – Mithra (Euronext Brussels: MITRA), une société dédiée à la santé féminine annonce aujourd'hui avoir conclu un accord liant avec les anciens actionnaires d'Uteron Pharma concernant les obligations de paiement restantes de Mithra en lien avec la convention actuelle sur les « earnouts ». Uteron Pharma qui compte un nombre important d'actionnaires, détenait l'actif E4 (synthèse et contraception) avant sa cession à Mithra.

Selon les termes de l'accord liant, Mithra versera une somme forfaitaire de 250 MEUR au total sur une période de 9 ans, dont la première tranche de 40 MEUR sera versée soit en cash, soit en actions ordinaires librement négociables sur le marché réglementé, à la seule discrétion de Mithra. Le montant restant de 210 MEUR sera payé en neuf tranches annuelles à compter de 2021, une fois Estelle® commercialisée.

Sur base de nos prévisions conservatives, ces termes renégociés représentent une réduction de 62% du total des obligations de paiement restantes, de 662 MEUR à 250 MEUR, pour les anciens actionnaires d'Uteron Pharma.

Au 30 juin 2019, les paiements d'earnout estimés à 662 MEUR reflétaient une juste valeur de 179,5 MEUR rapportée en IFRS sous « Autres passifs financiers » au bilan, sur base d'une probabilité de succès de 78 %. Révisée à 100%, cette probabilité de succès aurait impliqué une juste valeur de 224,4 MEUR. En conséquence, la nouvelle juste valeur des passifs éventuels sera sensiblement réduite à environ 150 MEUR, ce qui aura un impact positif sur le compte de résultat. Une partie de cette juste valeur estimée pourrait être réduite en fonction de l'option pour Mithra de convertir 40 MEUR en actions. En outre, Mithra ne devra pas payer le paiement d'étapes de 25 MEUR initialement prévu à l'approbation de la FDA.

Les paiements futurs à Uteron Pharma seront toujours conditionnés à une position de trésorerie après paiement d'earnout suffisante pour couvrir le coût du développement d'Estelle® et Donesta®.

Christophe Maréchal, CFO Mithra Women's Health, commente: « Nous sommes très heureux de voir cette longue renégociation aboutir à une conclusion satisfaisante pour les deux parties. Pour Mithra, cela fixe les termes de nos obligations et clarifie les passifs éventuels sous-jacents, éliminant son impact futur et améliorant immédiatement le compte de résultat. Tant la durée et la valeur absolue des earnouts ont été considérablement réduites, ce qui améliore considérablement la valeur de Mithra et clarifie le statut des earnouts pour les actionnaires et les analystes. »

Pour plus d'information, merci de contacter :**Alexandra Deschner (IRO) :** +32 490 58 35 23 - investorrelations@mithra.com**Maud Vanderthommen (Presse) :** +32 473 58 61 04 – press@mithra.com**A propos de Mithra**

Mithra (Euronext : MITRA) s'engage à offrir des alternatives innovantes dans le domaine de la santé féminine en mettant particulièrement l'accent sur la contraception et la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer de nouveaux produits qui répondent aux besoins des femmes en termes de sécurité et de facilité d'utilisation. Ses trois produits candidats phares sont basés sur l'Estetrol (E4), un œstrogène natif unique : Estelle[®], un contraceptif oral de cinquième génération, PeriNesta[®], le premier traitement oral complet pour la périménopause, et Donesta[®], un traitement hormonal de nouvelle génération. Par ailleurs, la société développe et produit des solutions thérapeutiques complexes et offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Basée à Liège (Belgique), Mithra a été fondée en 1999 en tant que spin-off de l'Université de Liège par François Fornieri et le Pr Dr Jean-Michel Foidart. Pour plus d'informations, consultez le site corporate : www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Vous souhaitez recevoir nos communiqués de presse par email ?
Inscrivez-vous à notre mailing list sur investors.mithra.com